

THEME DE LA JOURNEE

Loi Informatique et Libertés.
Quels risques pour les élus et dirigeants des collectivités ?
Faut il nommer un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ?

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h30 - Accueil

10h00 - Introduction

Intervenants :

Céline FAIVRE, Directrice Générale du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne

Jean-Jacques HEILAUD, Président de l'Association Apronet

10h30 - Rappel des responsabilités des élus et des fonctionnaires au regard de la loi Informatique et Libertés.

Intervenant :

Sylvain BONENFANT, Correspondant à la Protection des Données, Responsable Sécurité de l'Information Département de Seine Maritime et Délégué du Club CIL de l'Apronet.

11h30 - Quelles sont les règles à respecter ? Pourquoi les collectivités seraient elles plus concernées que d'autres ?

Intervenants :

Antoine BALAS, Correspondant Informatique & Libertés de la Ville de Boulogne-Billancourt,

Fabrice MARIE, Responsable de la Sécurité du Système d'Information* Conseil Général des Côtes d'Armor.

12h30 - Déjeuner sur place

14h30 - Quel est l'intérêt pour une collectivité de nommer un CIL ? Comment le positionner dans l'organigramme ? Quel profil ? Faut il le mutualiser ?

Intervenants :

Arnaud WILLAIME, Correspondant Informatique & Libertés de Brest Métropole Océane,

Nicolas BUNOUST, Responsable de la Sécurité du Système d'Information du Conseil Général de Loire Atlantique.

ANTIPOLIS
2 rue du Pâtis Tatelin

*INFORMATIONS A RETOURNER
PAR FAX AU 02 99 12 51 37
PAR MAIL sylvie.lecointre@megalis.org*

Collectivités :

Participants :

Nom – Prénom	Fonction/Qualité	Courriel

Participation au déjeuner (pris en charge par le Syndicat Mixte) :

Oui Non Nombre de personnes :

Plan d'accès :

